Le bulletin de septembre 2025 n°281

FSU SNUipp 87

EDITO

Lettre (personnelle) de rentrée…

Déposé le 15/09/2025
Dispensé de timbrage

Madame la Ministre, vous qui êtes démissionnaire,
J'ai lu attentivement votre courrier de rentrée et je vous remercie de vous « adresser à [moi] personnellement » ; quel signe de considération.
Vous affichez « nos » priorités :
D'abord « Protéger l'Ecole » : protéger les élèves du harcèlement, et des écrans.
Ensuite, il nous faut « Préparer les élèves » … « aux savoirs fondamentaux... » et « à leur orientation ».
Merci Madame La Ministre, merci pour « nos » priorités ; je vois bien là que l'ambition pour l'École est grande...
Vous concluez votre lettre par cette phrase « nous partageons le même objectif : l'émancipation de notre jeunesse ».

Il est certain que notre devoir, en tant qu'enseignant.e.s de la République, est bien de réfléchir à la question de l'émancipation. Mais avons-nous la même définition de celle-ci ? Parlons-nous de cette idée qui consisterait à donner à tous et toutes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur genre, leur classe sociale, les mêmes outils pour décrypter le monde actuel et pouvoir ainsi y prendre place ? Parlons-nous de cette idée qui consisterait à permettre à tous et toutes de comprendre les enjeux sociaux, écologiques, politiques de notre monde ? De cette idée qui serait concomitante avec les valeurs d'égalité, de liberté et de laïcité ?
Méfions-nous d'employer des mots qui leur ôteraient leur sens premier.
Et puis, Madame la Ministre, si nous parlons de devenir et d'émancipation, ne parlons pas de « notre » jeunesse, puisqu'elle ne nous appartient pas, parlons plutôt de « la » jeunesse… Ne cherchons pas non plus à la libérer, elle s'en chargera avec les outils qu'elle aura appris par une école réellement émancipatrice.

Enfin, vous concluez en nous assurant votre « soutien indéfectible ».
Merci Madame la Ministre ; merci d'abord de nous soutenir quand certaines d'entre nous se suicident un jour de rentrée pour avoir dénoncé des abus intolérables, merci ensuite de soutenir les collègues qui font augmenter chaque jour le nombre de fiches SST en dénonçant des conditions de travail trop difficiles pour effectuer correctement leurs missions éducatives. Merci enfin de reconnaître « notre engagement » et de nous soutenir en nous laissant être concepteurs et conceptrices de notre métier, sans nous reléguer à des simples exécutant.e.s, ce qui pourrait nous renvoyer à notre incapacité à réfléchir, ou pire… à être émancipé.e.s.

Julie Reversat

SOMMAIRE

- Edito p.1
- Grève du 18 septembre et blocage des évaluations ! p.2
- RIS et formation syndicale. p.3
- Nouveau bulletin de syndicalisation p. 4

28 SEPTEMBRE
JOURNEE INTERNATIONALE
DU DROIT A L'AVORTEMENT





Une syndicalisation solidaire

A la FSU-SNUipp 87, il existe une caisse de solidarité.
Alimentée par les intérêts du livret A et les divers dons, cette caisse a pour but de *faire vivre la solidarité pour défendre les droits des salarié·e·s dans le cas où l'action syndicale amène à une situation qui met une ou plusieurs personnes en difficulté financière et/ou juridique* (grève longue, grève reconductible, défense de personnel...)
Vous trouverez la nouvelle fiche de syndicalisation en page 4!

Publication trimestrielle : Prix : 0,76€ – CPPAP 0727S07430–ISSN 1250–8497–imprimé par nos soins – Directrice de publication : Elodie Deloménie. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp87 conformément à la loi du 08/01/78. Vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

24 bis, Rue de Nexon, 87 000 LIMOGES
Portables : 06.71.64.13.33 – 06.79.00.81.72
Tél. : 05.55.43.27.30
E-mail : snu87@snuipp.fr
Site Internet : https://snuippfsu87.fr/

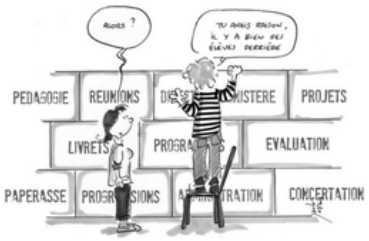
PPDC Limoges
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

10 SEPTEMBRE 18...

POUR L'ÉCOLE UN VRAI BUDGET

L'INTERSYNDICALE LARGE APPELLE À LA GRÈVE JEUDI 18 SEPTEMBRE ET AU RASSEMBLEMENT À 10H30 CARREFOUR TOURNY À LIMOGES.

EVALUATIONS NATIONALES ET RÉSIDENCES PÉDAGOGIQUES : C'EST TOUJOURS NON!



Les évaluations imposées par le ministère ne sont pas de simples outils de mesure ; elles sont le fer de lance d'une politique éducative qui prône le tri des élèves, l'augmentation des inégalités et participe à la dégradation des conditions de travail.

Il est plus crucial que jamais de se mobiliser contre les dérives qui mettent en péril l'essence même du métier d'enseignant et l'avenir des élèves. Ensemble, refusons cette logique !

5 RAISONS DE S'Y OPPOSER

S'opposer au tri des élèves
Les évaluations standardisées renforcent une école sélective et inégalitaire. En favorisant la mise en place de groupes de niveaux, elles inscrivent le tri des élèves dans les pratiques quotidiennes. Cette approche, loin d'aider au développement de tous les élèves, ne fait qu'accentuer les différences et réduire les chances d'émancipation par l'éducation.

Refuser une politique construite sur les chiffres
Les évaluations nationales sont devenues des outils de pilotage du ministère. Elles détournent l'enseignement vers tout ce qui est mesurable, au détriment de savoirs émancipateurs et de l'esprit critique. Cette politique va à l'encontre de tous les consensus scientifiques sur l'apprentissage et le développement des enfants.

Défendre la liberté pédagogique
Les évaluations visent à contrôler les pratiques pédagogiques, réduisant les enseignantes et enseignants au rôle d'exécutant·es. Défendre la liberté pédagogique, c'est permettre d'adapter les méthodes aux besoins des élèves, d'innover, de résister à la standardisation de l'enseignement. Les PE ne sont pas de simples agent·es d'exécution, mais des éducateurs et éducatrices engagé·es dans la transmission des savoirs et des valeurs.

Préserver les cycles d'apprentissage
Les cycles d'apprentissage, pourtant essentiels pour respecter les différents rythmes de développement des élèves, sont niés par l'imposition de repères standardisés annuels.

Améliorer les conditions de travail
Les pressions exercées pour atteindre des résultats chiffrés accentuent les inégalités et dégradent les conditions de travail.

FSU SNUipp

LA CONSIGNE SYNDICALE NATIONALE EST CLAIRE ET LA FSU-SNUIPP 87 SOUTIENT ET SOUTIENDRA TOUS ET TOUTES LES COLLÈGUES QUI REFUSENT CES ÉVALUATIONS STANDARDISÉES!
NOUS POUVONS RÉPONDRE À VOTRE PLACE SI LA HIÉRARCHIE TENTE DE VOUS INTIMIDER.
POUR LES SYNDIQUÉ·ES, LA CAISSE DE SOLIDARITÉ PERMETTRA D'AIDER LES COLLÈGUES QUI SE VERRAIENT RETIRER UN JOUR DE SALAIRE.

Le droit syndical se perd seulement si on ne s'en sert pas!

RIS ET FORMATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Assurer une **formation** initiale et continue de qualité et permettre **le travail en équipe**









Sur demande des équipes, la FSU-SNUipp continue d'effectuer des tournées d'école! Nous pouvons venir pendant le temps de classe (récréations notamment) mais aussi pendant la pause méridienne afin que chacun·e puisse décompter ce temps de ces 108h -en tant que participation à une heure d'information syndicale.

Pour rappel, la formation syndicale est un droit!

En Haute-Vienne, les enseignant·es ont le droit de participer à deux RIS prises sur les 108H de formation et une RIS sur le temps de travail (pour les collègues en classe les mercredis matins, sur simple mail adressé à l'IEN de circonscription

Pour les stages, selon l'article R215-3, la demande de congé pour formation syndicale doit être adressée par écrit à l'autorité administrative ou territoriale au moins un mois avant le début du stage ou de la session. Le silence gardé par l'autorité compétente sur cette demande vaut décision d'acceptation le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session.

L'article R215-5 précise qu'à la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent public une attestation constatant l'assiduité. Au moment de sa reprise des fonctions, l'agent remet cette attestation à l'autorité administrative ou territoriale



J'adhère à la FSU-SNUipp 87

2025-2026

24 bis rue de Nexon, 87 000 Limoges
05.55.43.27.30
snu87@snuipp.fr
snuippfsu87.fr

Nom _____ Prénom _____ Né·e le _____
Adresse personnelle _____ CP _____ Ville _____ Tel _____
Adresse mail _____ Poste _____
Échelon _____ Temps partiel _____
Établissement d'exercice _____

J'adhère à la FSU-SNUipp 87 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matérielset moraux des personnelsactifset activeset retraité·es ;
- au développement du Service Public d'Éducation ;
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et affilié à la FSU,Fédération Syndicale Unitaire.

Par mon adhésion, je participe déjà au développement de la FSU-SNUipp mais je peux aussi être acteur et actrice de différentes manières :

- Donneruncoupdemainmatériel(pliagedubulletin,préparationd'événementsdusyndicat…),
- Participer aux conseils syndicaux de l'année,
- Être relais d'information de la FSU-SNUipp 87 dans mon secteur.

L'adhésion donnedroitàla presse syndicale nationaleetdépartementaleduSNUipp et delaFSU.
L'adhésion àlaFSU-SNUipp estune adhésion départementale. 94,5 € sontreversés au SNUipp National.
La FSU-SNUipp vit grâce aux cotisations, il ne touche aucune subvention.
Vos données personnelles sont collectées et traitées dans lerespect des dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, et de la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.
O Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail, sms, courrier postal) et newsletter de la part de la FSU-SNUipp 87, merci de cocher la case.
O Si vous ne souhaitez pas être contacté.e par téléphone dans le cadre d'informations sur votre carrière, merci de cocher cette case.

Date : **Signature :**

Ma cotisation de base _____

+ Ma cotisation solidaire *(facultative)* _____
à la caisse de solidarité de la FSU-SNUipp 87 (fonds d'entraide, de solidarité et de coopération)

= Ma cotisation totale _____

□ **un chèque** à l'ordre de « FSU-SNUipp 87 »

□ **en deux, trois ou quatre chèques** à l'ordre de « FSU-SNUipp 87 »
mois :_____ Attention,unchèqueestvalable 6 mois.

□ **prélèvement(s) :** o en une fois o mensuel o bimestriel o trimestriel

□ **prélèvement(s) en renouvellement automatique** (Vouspouvezàtoutmomentl'interromprepar simple courrier à la section.) o en une fois o mensuel o bimestriel o trimestriel
Achaque nouvelle rentrée, la FSU-SNUipp 87 vous avertira de laprochaine reconduction des prélèvements.
Lesprélèvements s'effectuent au5dumois (à partir du5octobre,jusqu'au 5 juin).
Merci d'envoyer le bulletin de syndicalisation bien rempli, le mandatSEPA signé et un RIB au moins 15 jours avant la miseen placedu 1er prélèvement.

□ **adhésion en ligne** à partir de notre site **snuippfsu87.fr**

Avec le crédit d'impôt, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un remboursement équivalent à **66%** du montant de votre cotisation syndicale.

Votre attestation fiscale vous parviendra en avril 2027 pour la déclaration sur les revenus de l'année 2026 (qui comprend, pour la cotisation syndicale, l'année scolaire 2025-2026).

Je calcule ma cotis…

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit.					123	125	128	135	141	151	165
PE et PSY EN	45	45	85	143	148	153	161	173	183	195	209
PE et PSY EN **Hors CL.** PE et PSYEN	192	208	223	238	254	268	275				
Cl. Exc. AESH	232	245	258	276	296	308	323				

Enseignant·e contractuel·le	25
Étudiant.es PESA, SEPA, M2 contractuel·le	100
	30
non imposable avant abattement / disponibilité	85

Je rajoute à ma cotis…

directeur-directrice 1 classe	+ 1
directeur-directrice 2 à 4 classes	+ 6
directeur-directrice 5 à 9 classes	+ 10
directeur-directrice 10 classes et plus	+ 15
directeur-directrice Etabl. Spéc. /SEGPA	+ 20
PE SEGPA/ULIS Collège lycée/ ESMS	+ 8
PE adjoint·e ASH – RASED – REP - REP+	+ 8
PSY EN	+ 10
Enseignant.e référent.e, CPC, PEMF	+ 10

Temps partiel

Cotisation auproratadutempspartiel (mini 90€)

Retraité·e

1 000 €/ mois au plus	50
1 000 € à 1 400 €	85
1 401 € à 1 600 €	110
1 601 € à 1 800 €	120
1 801 € à 2 000€	130
2 000 €/mois au moins	145

2 exemples avant et après réduction d'impôt

	Ce que je verse au SNUIPP	Ce que ça me coûte réellement
PE échelon 2	45 €	**15 € par an**
PE échelon 9	183 €	**62 € par an**

Mandat de prélèvement SEPA CORE

Veuillez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur

Nom et Prénom _____
Adresse _____
CP _____ Ville _____ Pays France

Compte à débiter

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Code international d'identification de votre banque - BIC :

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Le _____ à _____

Signature :

Référence Unique Mandat
(réservé au SNUipp) :

Identifiant créancier SEPA
N° ICS : FR9304U85966A

FSU-SNUipp 87
24 bis rue de Nexon
87000 Limoges
FRANCE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.